

## **ANNEXE SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL 3**

### **Programme soutenu par France Bois Forêt** **Convention n° 18 /RD/1029**

## **Actions de surveillance et d'animation pour la protection sanitaire des forêts 2018**

**Porteur du projet :** CAISSE DE PREVOYANCE ET DE PROTECTION DES FORETS DU SUD-OUEST

**Prestataire(s) :** TELESPAZIO, LDA33

**Montant du soutien apporté par France Bois Forêt :** 28 354 €

#### **Objectifs et contexte (*minimum ½ page*) :**

Suite au passage des tempêtes de 1999 et 2009, la plus grande forêt cultivée d'Europe qu'est le massif des Landes de Gascogne a largement été affaiblie. Les dégâts d'insectes ravageurs qui en ont découlé les étés suivants ont entraîné de sérieux foyers de mortalité. Durant ces périodes, le massif a fait l'objet d'une surveillance accrue organisée par la DRAAF Aquitaine et du MAAF. Cependant, la prévention, la surveillance et la détection précoce sont essentielles de tout temps pour limiter les risques phytosanitaires, à l'instar de la DFCI sur le risque incendie.

La Caisse de Prévoyance et de Protection des Forêts du Sud-Ouest, Caisse Phyto Forêt, a donc été créée à l'initiative du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest en 2013 afin d'apporter des réponses concrètes en matière phytosanitaire sur le massif des Landes de Gascogne (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne). Des organismes de toute la filière y sont adhérents (Alliance Forêts Bois, l'ARDFCI, le CNPF Nouvelle-Aquitaine, la DFCI Gironde, la DFCI des Landes, la DFCI de Lot-et-Garonne, l'association des ETF de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, la FIBA, l'ONF, l'Union Régionale des Communes Forestières et l'USSA) et elle fonctionne en partenariat avec les structures déjà existantes, notamment les services en charge de la Santé des Forêts.

L'objet de cette association (loi 1901) est d'agir en matière de risques phytosanitaires, donc non assurables. Afin de mieux connaître et prévenir les risques sanitaires en forêt, elle a 3 missions principales :

- Surveiller et suivre dans le temps l'évolution de l'état sanitaire des forêts du massif des Landes de Gascogne par les moyens de télédétection. L'identification et la localisation des foyers de mortalité doivent permettre d'intervenir rapidement sur un foyer pour en éviter la propagation afin d'assurer et de développer les activités économiques de la filière forêt-bois
- Participer à la recherche pour connaître et limiter les impacts sanitaires sur le massif, réduire les coûts liés à leur lutte/gestion et assurer la ressource future.
- Informer les propriétaires forestiers et la filière forêt bois papier sur les thématiques sanitaires en particulier celles faisant l'objet de R&D.

**Principaux résultats obtenus (minimum 1 page) :**

**\* La surveillance des foyers de mortalité de pin maritime des Landes de Gascogne**

La surveillance se caractérise par l'achat d'images satellitaires et leur analyse par la société Telespazio. Le traitement des images ne s'opère que sur les peuplements inclus dans le masque forêt. Les cartographies des foyers de mortalité à l'échelle d'un peuplement sont la résultante de la comparaison entre deux acquisitions successives mettant en évidence des modifications de coloration des houppiers pouvant être mis en relation avec un dépérissement. Les données sont hébergées par le GIP ATGeRi et le suivi des anomalies foliaires est effectué par le DSF et la Caisse Phyto Forêt lors de visites de terrain.

La nouvelle phase du projet en 2018 a associé le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (et DSF), l'IRSTEA, la Caisse Phyto Forêt et Telespazio. Les objectifs étaient d'assurer la continuité de service en maintenant une surveillance bisannuelle via des images Rapideye et de l'améliorer par de la R&D. L'objectif était d'identifier les outils de demain, par exemple en étudiant la faisabilité d'utiliser les images satellitaires SPOT 6-7 ou Sentinel-2 au lieu de Rapideye.

La robustesse des outils a commencé à être évaluée grâce à des tests sur d'autres massifs forestiers de Nouvelle-Aquitaine (Occitanie et Grand Est).

**\* Plan de lutte contre le Nématode du pin**

Le plan a été publié le 04 mars 2019.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-209>

**\* Expérimentation de colorants rouges compatibles avec l'application du ROTSTOP®**

En 2017, l'expert national en produits phytosanitaires du Département Santé des Forêts a été avisé du problème de visualisation du traitement avec le Turfmark®Blue et a proposé un projet d'expérimentation de colorants rouges compatibles avec l'application du Rotstop® en s'orientant vers des colorants alimentaires de faible innocuité. En 2018, le cahier des charges a été transmis au LDA33 et au FCBA pour évaluation financière des expérimentations et le LDA33 a été choisi comme prestataire. Le protocole des expérimentations a été rédigé.

**\* Plan de gestion de crise Tempête**

Le plan national de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois a été publié le 21 septembre 2018 et est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/plan-national-de-gestion-de-crise-tempete-pour-la-filiere-foret-bois>.

**\* Plurifor : Plans transnationaux pour la gestion des risques forestiers**

Dans PLURIFOR, la Caisse Phyto Forêt intervient à toutes les étapes du projet, de l'identification des besoins et la participation aux ateliers de travail, à la mise en œuvre concrète des plans. Elle est particulièrement impliquée sur le risque nématode du pin, ravageurs et maladies émergents, et tempête. En 2018, la Caisse Phyto Forêt a participé aux tests de l'application Smartphone pour signaler les dégâts en forêt, développée dans le cadre du projet : « SilvAlert » ainsi qu'aux révisions des plans élaborés.

**Valorisation envisagée (minimum ½ page) :**

La Caisse Phyto Forêt a été créée afin d'apporter des réponses concrètes en matière phytosanitaire sur le massif des Landes de Gascogne. Ses 3 missions principales sont la surveillance de l'état sanitaire du massif par télédétection, la participation aux projets de recherche pour connaître et limiter les impacts des risques sanitaires, et l'information aux propriétaires forestiers et à la filière forêt-bois-papier sur les thématiques sanitaires. Les actions portées par la Caisse Phyto Forêt sont valorisées chaque année auprès de nos financeurs via la rédaction de rapports techniques et financiers qui détaillent les méthodes mises en œuvre, les outils utilisés et les résultats obtenus. C'est ainsi que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de développer le projet de surveillance de l'état sanitaire par télédétection via un partenariat avec IRSTEA. Toutes les données géographiques obtenues dans le cadre de ce projet sont hébergées sur Cartogip et peuvent faire l'objet d'une mise en commun de l'information, avec d'autres partenaires et/ou pour d'autres projets.

Par ailleurs, chaque année il est organisé une journée d'information sur la santé des forêts de la Région en partenariat avec l'INRA et les Services en charge de la Santé des Forêts. L'objectif est d'informer le public (propriétaires forestiers, professionnels de la filière forêt-bois-papier...) des dernières avancées de la Recherche sur les thématiques phytosanitaires. Les résumés des interventions sont ensuite publiés via le « Bulletin de la Caisse Phyto Forêt ». D'autres numéros de ce bulletin peuvent paraître selon l'actualité.

Enfin, le travail de la Caisse Phyto Forêt et son actualité sont régulièrement présentés au niveau régional, aux membres de la Caisse Phyto Forêt représentant l'ensemble de la filière forêt bois, mais également occasionnellement au niveau national voire international.

Année de publication : 2018-2019